

INSCRIPTION

Droits d'inscription

- 175 € pour la participation au colloque et la souscription à l'ouvrage intitulé « Des voitures autonomes aux (ro)bots : le droit saisi par l'Intelligence Artificielle » (Éditions Larcier) disponible en décembre 2018. Inclus dans le prix : les pauses café, le déjeuner, la documentation, le parking.



- 140 € pour la participation au colloque, sans ouvrage. Inclus dans le prix : les pauses café, le déjeuner, la documentation, le parking.
- Gratuit pour les étudiants, les chercheurs et les doctorants (sans lunch ni parking)

Inscription au moyen du bulletin d'inscription en ligne* :
www.uclouvain.be/crides

*En validant le formulaire d'inscription, le participant s'engage à effectuer le paiement des droits d'inscription. Le paiement s'effectue après réception de notre facture.

*Tout participant empêché peut se faire remplacer par la personne de son choix. Toute annulation doit être communiquée par email au plus tard trois jours ouvrables avant le colloque. Passé ce délai, le droit d'inscription reste dû.

Le paiement s'effectue après réception de notre facture.

ACCREDITATIONS

- OBFG: 6 points
- IEC
- IFJ: demande en cours

CONTACT

ariane.robyn@uclouvain.be
010 47 47 49

Informations Pratiques

LIEU

Auditoire Montesquieu 3
Place Montesquieu, 1348 Louvain-la-Neuve

ACCÈS

De Bruxelles/Namur :
Autoroute E411, direction Namur/Bruxelles,
sortie n°8a, Louvain-la-Neuve.
Une signalisation est prévue à partir de la Nationale 4.

PARKINGS

Choisir le **parking Grand Place** ou **Grand Rue**.
Les participants à la journée d'études recevront une
carte de parking.

UCL
Université
catholique
de Louvain

JOURNÉE D'ÉTUDE

Des voitures autonomes aux (ro)bots : le droit saisi par l'Intelligence Artificielle

26 AVRIL 2018
LOUVAIN-LA-NEUVE

Avec le soutien du

fnrs
LA LIBRÉRIE DE CHERCHER



a.
AVOCATS.BE

CPRI
Centre de droit privé

CRIDES
Centre de recherche Interdisciplinaire
Droit, Entreprise et Société

L'arrivée des voitures autonomes et connectées sur nos routes, le déploiement d'outils intelligents au sein des métiers intellectuels, la multiplication des (ro)bots et bots dans les entreprises et administrations, les nouveaux contrôles algorithmiques des conduites, la mise en place d'une justice prédictive, etc., tous ces développements liés à l'intelligence artificielle (IA) posent de nouvelles questions aux juristes, notamment dans les branches du droit privé et du droit économique et social.

La matinée a pour objectif d'examiner les défis posés par les véhicules autonomes en droit de la responsabilité et des assurances, en droits intellectuels, ainsi qu'en matière de régulation des données. L'après-midi sera consacrée à l'impact de ces outils sur les professions juridiques, notamment en matière judiciaire, fiscale et sociale. L'intelligence artificielle remet-elle en cause notre manière de pratiquer le droit ou offre-t-elle de nouvelles perspectives aux métiers du droit, à commencer par celui d'avocat? Un dernier panel se penchera sur la régulation des développements de l'IA: quel rôle le droit et l'éthique peuvent-ils jouer?

La réflexion des juristes spécialisés sera complétée par l'éclairage d'ingénieurs. Des LegalTech et des éditeurs présenteront quelques nouveaux produits utilisant des outils d'IA.

Le colloque est organisé par le Centre Droit, Entreprise et Société (CRIDES) et le Centre de droit privé (CPRI) de l'UCL, avec la collaboration d'AVOCATS.BE.

8h30

Accueil des participants

8h45

Mot de bienvenue

J.-F. van Drooghenbroeck, Prof. UCL et président de JUR-I

Présentation de la conférence

A. Strowel, prof. UCL et USL-B et avocat

9h00

Intervention de M. Fr. Bellot, Ministre des Transports

I. Voitures autonomes : responsabilité, assurance, droits intellectuels, régime des données

Matinée sous la présidence de D. Philippe, prof. UCL et avocat

9h20 à 10h45

Y a-t-il un pilote?

B. Macq, prof. UCL et

J. Perrin, Directeur scientifique, groupe Renault

Quelles responsabilités et quelles conséquences pour les assureurs automobiles?

B. Dubuisson, prof. UCL et

Th. Malengreau, assistant UCL et avocat

DISCUSSION

10h45 à 11h

pause-café

11h à 12h30

Quelle régulation des véhicules autonomes en Europe?

H. Schulte-Nölke, prof. U. of Osnabrück

Quel contrôle des données générées par les voitures autonomes?

A. Strowel, prof. UCL et USL-B

IA : invitation à reconcevoir le droit de l'innovation?

J. de Werra, prof. et vice-recteur, U. Genève

DISCUSSION

12h30 à 14h30

Walking lunch

13h30 à 14h30

Intelligence Artificielle et avenir de la profession d'avocat

J.-P. Buyle, président d'AVOCATS.BE

Présentation d'outils pour praticiens:

Darts-IP (E. Van Zuylen), Larcier (D. Fredrich), Kluwer (C. Lecomte), etc.

II. L'IA : quels défis pour les juristes?

Quelle régulation par l'éthique et le droit?

Après-midi sous la présidence de A. Strowel, prof. UCL et USL-B et avocat

14h30 à 16h

Panel sur l'évolution des pratiques et métiers du droit

A. Garapon, directeur de l'IHEJ (Paris), magistrat;

E. Traversa, prof. UCL et avocat;

A. Lamine et C. Lazaro, prof. UCL

Quels promesses et risques de la justice prédictive? Quel impact pour les fiscalistes (de l'administration aux assujettis)? Quels effets sur les travailleurs et leurs droits?

16h à 16h30

pause-café

16h30 à 18h00

Panel sur la régulation de l'IA par l'éthique et le droit

M. Dauchet (Prof. ém. Lille, Prés. CERNA);

J. Dratwa (Commission européenne, European Group on Ethics in Science and New Technologies);

A. de Stree, prof. UNamur et UCL;

G. Lewkowicz, prof. ULB, co-prés. de l'Incubateur Européen du barreau de Bruxelles

Faut-il créer un comité d'éthique pour l'IA? Quel rôle pour le droit? Quelle formation pour les ingénieurs et pour les juristes?

DISCUSSION ET CONCLUSIONS

par D. Philippe, prof. UCL et avocat

(fin des travaux à 18h15)